



Syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand
Place Henri Dunant
63000 Clermont-Ferrand
04.73.751.865
cgt@chu-clermontferrand.fr

A l'intention de M. VERAN Olivier
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Dusquesne
75350 PARIS 07 SP

Clermont-Ferrand, le 22 avril 2020

Monsieur le Ministre de la Solidarité et de la Santé,

Nous souhaitons vous interpellier concernant le versement de la **prime exceptionnelle** pour les **Personnels hospitaliers** en lien avec la crise actuelle du Covid-19.

En effet vous annoncez verser une prime de 1500 € pour les agents qui travaillent dans les services Covid +, des 108 hôpitaux de référence contre 500 € pour les autres services. Nous avons tout d'abord une interrogation pour les personnels concernés par cette prime, à savoir si les étudiants qui ont été rappelés pour travailler dans ces services Covid vont pouvoir en bénéficier, comme les personnels des équipes de remplacement qui ont travaillé plusieurs jours dans ses services. Quand sera-il pour les agents contractuels ?

Nous souhaiterions également connaître les détails des 108 établissements considérés comme hôpitaux de référence dans la gestion du Covid ? À titre d'exemple, le département du Puy-de-Dôme comprend plusieurs établissements qui ont ouvert des unités et organisé leurs réanimations pour accueillir les patients Covid+. Vous n'êtes pas sans savoir que le CHU de Clermont-Ferrand a accueilli des patients Covid+ en provenance d'autres régions. Nous voudrions enfin connaître avec précision ce que vous entendez par Service Covid+, car de très nombreux services de l'hôpital se sont organisés pour accueillir ce type de patients sans qu'ils soient clairement identifiés comme unité Covid+.

D'autres part, nous déplorons que votre communiqué entretienne l'ambiguïté d'un hôpital qui fonctionne uniquement avec du personnel « soignant » alors que c'est bien toute une chaîne humaine Multi professionnels constituée de la filière médicale, médico technique, paramédicale, logistique, ouvrière et administrative qui continue à faire fonctionner les établissements.

Nous souhaitons par-là vous rappeler que toutes les professions hospitalières travaillent de concert à l'éradication de cette pandémie. Le fait d'estimer que certains agents sont plus exposés que d'autres relève d'une méconnaissance du travail de terrain que nous vous invitons à corriger en élargissant cette prime de 1500 € à l'ensemble des professionnels hospitaliers ainsi qu'aux personnels des maisons de retraite et de l'action sociale.

Le 23 mars 2020, vous avez déclaré : « pour tous les soignants qui tombent malades, le Coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle ». **Nous vous demandons d'étendre cette reconnaissance à tous les personnels hospitaliers toute catégories confondues.**

Dans la continuité des engagements pris par le gouvernement dans votre communiqué nous espérons très rapidement voir venir de nouvelles négociations sur **une augmentation générale du point d'indice et une revalorisation des grilles indiciaires dans la fonction publique hospitalière.** Nous vous rappelons les professionnels français sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE et nous comptons sur votre engagement pour corriger cette iniquité.

Le gouvernement pense acheter ses «héros» alors que les revendications de fond sont **l'augmentation générale des salaires, des effectifs et les réouvertures de lits pour une égalité d'accès aux soins à la population.**

Dans l'espoir que votre récente nomination à la tête du ministère des solidarités de la santé soit enfin l'occasion pour votre gouvernement d'investir **durablement pour l'hôpital public,** nous vous prions de croire Monsieur VERAN, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Cordialement.

Marie Claudine FERRARA

Secrétaire générale

Copie adressé A :

- M. Jean Yves GRALL, délégué régionale de l'ARS Auvergne Rhône Alpes
- M. Jean SCHWEYER, délégué territoriale de l'ARS Puy de Dôme
- M. André CHASSAIGNE, député 5^{ème} circonscription du Puy de Dôme
- M. Olivier BIANCHI, Président du Conseil de Surveillance du CHU de Clermont-Ferrand
- M. Didier HOELTGEN Directeur Général CHU Clermont Ferrand